



Publié sur le site internet de la Commune le 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2024_34	Demande de fonds de concours – Travaux de rénovation de la toiture de l’Eglise Notre Dame et de la Cure – Valence Romans	Approbation Unanimité
DEL2024_35	Requalification de la cour de l’école maternelle Julien VICAT – Demande de subvention – CAF de la Drôme	Approbation Unanimité
DEL2024_36	Fixation des taux de fiscalité directe – Année 2024	Approbation Unanimité
DEL2024_37	Décision modificative n° 3 – Budget principal de la Commune 2024	Approbation Unanimité
DEL2024_38	Suppressions d’un emploi permanent et modification du tableau des effectifs	Approbation Unanimité

EXTRAIT N° DEL2024_34 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 26 mars 2024

Nomenclature : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de fonds de concours – Travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise Notre Dame et de la Cure – Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de « réfection de la toiture de l'Eglise et rénovation de l'appartement de la Cure ».

Ces travaux sont consécutifs aux dégâts causés par les orages et la grêle du 15/06/2019.

A ce titre, ces travaux ont bénéficié d'une attribution d'aide financière par le Département ainsi que par Valence Romans Agglo dans le cadre du fonds de soutien.

Ils peuvent être également subventionnés par Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 168 686.55 € HT, soit 202 423.86 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Dépenses	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	5 850.00 €	
Rénovation logement Cure - Plancher / Cloisons	16 101.00 €	
Rénovation logement Cure - Electricité	7 792.50 €	
Rénovation logement Cure - Carrelage	3 926.45 €	
Rénovation logement Cure - Menuiseries	8 151.47 €	
Rénovation logement Cure - Menuiseries	1 679.92 €	
Rénovation logement Cure - Plâtrerie/Isolation/Peinture	24 590.68 €	
Rénovation logement Cure - Plomberie	6 429.33 €	
TOTAL RENOVATION CURE	74 521.35 €	
Réfection de la toiture de l'Eglise	94 165.20 €	
TOTAL REFECTION TOITURE EGLISE	94 165.20 €	
TOTAL DES TRAVAUX	168 686.55 €	
Financement		
Département (subvention grêle 2019)	3 418.00 €	2.03%
Département	15 671.00 €	9.29%
Fonds de soutien - VRA	31 524.00 €	18.69%
Fonds de concours - VRA	84 343.28 €	50.00%
Financement de la Commune	33 730.27 €	20.00%
TOTAL FINANCEMENT	168 686.55 €	100.00%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Valence Romans Agglo une aide financière au titre du fonds de concours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département de la Drôme.

N° DEL2024_34 (suite)
Séance du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 27/03/2024
ID : 026-212602189-20240326-DEL2024_34-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,


Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_35 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 26 mars 2024

Nomenclature: 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention – CAF – Requalification de la Cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le centre de loisirs de la Commune (ALSH les Zigottos) se situant dans l'enceinte de l'école Julien VICAT va également pouvoir bénéficier de ce nouvel espace lors des temps périscolaires et extrascolaires.

En effet, Le centre de loisirs pourra profiter de ce nouvel espace sur les horaires suivants :

- Le matin de 7h30 à 8h30 – Garderie
- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir de 16h30 à 18h30 – Garderie
- Le mercredi de 7h30 à 18h30

- La première semaine de chaque période de vacances scolaires (Noël, hiver, printemps et été) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Les deux semaines des vacances d'automne de 7h30 à 18h30.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)
Études préalables	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales	600.00 €
<i>Mission de base</i>	16 038.00 €
<i>Mission OPC</i>	2 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	
<i>Réalisation guide « Mode d'emploi »</i>	1 200.00 €
<i>Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau</i>	1 000.00 €
Travaux (détail) :	327 215.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération	351 815.00 €

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la CAF ;

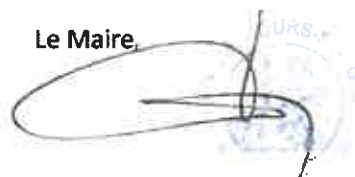
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de requalification de la Cour de l'école maternelle Julien VICAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF une aide financière.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_36 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 26 mars 2024

Nomenclature 7.2 - Facilité

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Fixation des taux de fiscalité directe – Année 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

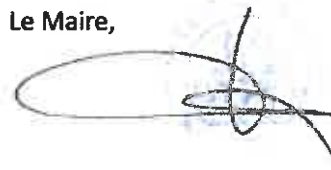
- **VOTE** les taux de fiscalité directe locale 2024, pour la Commune de Mours Saint Eusèbe comme suit :

TAUX	2023	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.47%	10.47%
Taxes Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	32.11%	32.11%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	51.49%	51.49%

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_37 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 26 mars 2024

Matin 7h30 - Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget principal de la Commune 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2023_137 du 19/12/2023 portant vote du budget principal de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2024_10 du 23/01/2024 portant décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune

Vu la délibération n° DEL2024_25 du 20/02/2024 portant décision modificative n° 2 du budget principal de la Commune

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2024 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	023	023	Virement à la section d'investissement	-5 000.00 €
	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			0.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
117 NAF	21	21351	Install générales des constructions - Bâtiments publics	121 440.00 €
127 VOI	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	-35 000.00 €
	Total des dépenses d'investissement			86 440.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-5 000.00 €
	10	10222	FCTVA	-35 000.00 €
	16	1641	Emprunt en euros	5 000.00 €
	21	2128	Autres agencements et aménagements	121 440.00 €
	Total des recettes d'investissement			86 440.00 €

N° DEL2024_37 (suite)
Séance du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

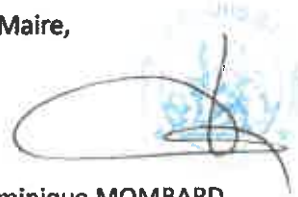
Publié le 27/03/2024

ID : 026-212602189-20240326-DEL2024_37-BF

SLOW

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_38 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 26 mars 2024

Nomenclature 4-1 - Personnels filiales et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Suppressions d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 23/06/2020 créant l'emploi d'adjoint technique territorial, à raison de 19h00 hebdomadaire ;

Considérant la nécessité de supprimer le poste précité à la suite d'un changement de quotité d'emploi ;

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial rendu le 04 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01 avril 2024, de l'emploi permanent à temps non complet suivant :
 - Adjoint technique territorial, à raison de 19h00 hebdomadaire ;

- **MODIFIE** et **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} avril 2024 :

<i>POSTE /EMPLOI</i>					
<i>Grade</i>	<i>Cat.</i>	<i>Durée hebdo. poste</i>	<i>Effectif budgétaire au 01/04/2024</i>	<i>Effectif pourvu au 01/04/2024</i>	<i>Missions (fiche de poste)</i>
<i>Filière Administrative</i>					
<i>Attaché principal</i>	<i>A</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>DGS</i>
<i>Rédacteur principal de 2ème classe</i>	<i>B</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Accueil - Etat-Civil</i>
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Urbanisme- Gestion cimetière - Social</i>
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent comptable et gestion RH, élections</i>
<i>Sous-Total filière administrative</i>			<i>4</i>	<i>4</i>	
<i>Filière Technique</i>					
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent des services techniques</i>
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent des services techniques</i>
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent des services techniques</i>
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent des services techniques</i>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>C</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent des services techniques</i>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>C</i>	<i>20h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>ATSEM</i>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>C</i>	<i>25h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent de cuisine / ATSEM</i>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>C</i>	<i>32h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Agent d'entretien</i>
<i>Sous-Total filière technique</i>			<i>8</i>	<i>8</i>	
<i>Filière Animation</i>					
<i>Animateur principal de 1ère classe</i>	<i>B</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Directrice ALSH</i>
<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe</i>	<i>C</i>	<i>13h30</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Animateur sportif</i>

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 026-212602189-20240326-DEL2024_38-DE

N° DEL2024_38 (suite)
Séance du 26 mars 2024

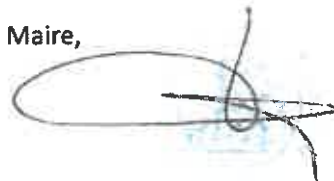
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Directrice adjointe ALSH
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	30h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	28h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	28h	1	1	Agent de cuisine
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animateur (trice)
Sous-Total filière animation			8	8	
<i>Filière Police Municipale</i>					
Chef de police municipal	C	17h35	1	1	Policier municipal
Sous-Total filière police municipale			1	1	
<i>Filière médico-social</i>					
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h	1	1	ATSEM
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	30h	1	1	ATSEM
Sous-Total filière médico-social			2	2	
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS PERMANENTS			23	23	
<i>Emploi fonctionnel</i>					
Emploi fonctionnel	A	35h	1	1	Directrice Générale des Services

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD